



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 novembre 2016

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD.

EXCUSE : Jean LABROUSSE

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE **2016**

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION **DE MONSIEUR LE MAIRE**

1/ Etat de non-valeur

M. Claude Jond présente au Conseil Municipal l'état de non-valeur des titres pour l'exercice 2016 remis par la Trésorerie Principale de Sallanches et qui s'élève à 776 € TTC.

Il s'agit de frais de secours sur pistes qui n'ont pas pu être recouverts par le trésor public.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner pouvoir à M. le Maire de passer et signer l'état de non-valeur des titres 2016.

M. Claude Jond précise que les états de non valeurs diminuent chaque année.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Frais de secours sur piste :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation des tarifs et conditions de remboursement des frais de secours sur pistes de ski pour la saison 2016/2017, comme suit :

- Secours remboursés au forfait :

Front de neige : 54 € TTC	Zone rapprochée : 204 € TTC
Zone éloignée : 354 € TTC	Zone exceptionnelle : 696 € TTC
- Frais de transports primaires par ambulances

Transport jusqu'au cabinet médical de Praz sur Arly : 194 € TTC
Transport jusqu'à l'hôpital de Sallanches ou autres cabinets médicaux en dehors de Praz sur Arly : 246 € TTC
Transport par le SDIS : 148 € TTC

- Transports remboursés aux frais réels
Réservés aux secours mettant en œuvre des moyens exceptionnels sur pistes et hors pistes.

Prise en charge : **696 € TTC** + frais réels selon le tarif des prestations ci-dessous

Heure personnel : **63 € TTC**

Evacuation motoneige : **85 € TTC**

Hélicoptère : **56 €/minute**

Approuvé à l'unanimité

3/ Décision modificative n°2 du budget principal

M. Claude Jond propose au Conseil Municipal de faire des modifications suite à des régularisations des écritures de cessions comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 470,00 €	
78	7817	Reprises aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		+ 470,00 €
TOTAL			470,00 €	470,00 €

Approuvé à l'unanimité

4/ Pass scolaire

Mme Carine Dunand demande au Conseil Municipal le renouvellement de l'opération de forfait de ski « Pass Scolaire » pour la saison d'hiver 2016/2017 selon les modalités suivantes :

Communes et stations partenaires :

10 communes de la CCPMB + 4 communes de la CCVCMB + la Giétaz.

Coût : 184 € (prix spécial)

Dont : 96 € pour les familles

44 € à la charge de la commune

44 € à la charge des remontées mécaniques

Conditions d'accès :

Habiter au Pays du Mont-Blanc et être scolarisé ou apprenti de moins de 18 ans.

Mme Carine Dunand demande au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune à 44 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer les bons d'échanges et tous documents s'y référant.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Demande de subventions

M Pierre Bessy précise au Conseil Municipal que des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable sont programmés en 2017 :

- Le long de la route du Val d'Arly (du ruisseau du Praz à la route du Plan de Meuret).
Le coût est estimé à 121 540 € HT.
- Le long de la route de Megève (de la boulangerie jusqu'à l'Intermarché)
Le coût est estimé à 293 000 € HT

Il rappelle que ces travaux sont éligibles aux aides du Département ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

M. Pierre Bessy annonce, par ailleurs, que le taux des réseaux en séparatif sur la commune de Praz sur Arly vient d'être recalculé suite aux travaux réalisés en 2016. Le taux atteint 87,7 %, ce qui est considérable et fait de Praz une commune modèle sur la question. Or, l'enjeu est important. Cela signifie que les eaux pluviales vont peu à la station d'épuration. Cela a le mérite d'éviter la saturation de l'installation en terme de débit, mais aussi d'éviter de pénaliser le procédé de traitement.

M. Pierre Bessy sollicite l'accord du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à demander les aides financières et signer tous les documents se rapportant aux différentes subventions éventuellement allouées.
Approuvé à l'unanimité.

6/ Création poste éducateur spécialisé

Mme Solange Cooke demande au Conseil Municipal de créer un poste d'éducateur spécialisé pour la crèche. Elle précise qu'il s'agit de correspondre à la qualification de la dernière personne embauchée à la crèche. Le nombre de postes pourvus reste identique.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Subvention Office de Tourisme – Versement acompte anticipé

M. Pierre Bessy rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office de Tourisme chaque année. Le budget 2017 n'étant pas voté, il propose de verser des acomptes selon le calendrier ci-dessous :

31 janvier :	150 000 €
21 février :	30 000 €
28 mars :	35 000 €
18 avril :	65 000 €
20 juin :	50 000 €
8 août :	50 000 €
4 décembre :	50 000 €

Monsieur le Maire précise que les sommes seront réajustés en fonction du montant de la subvention qui sera votée en 2017.

Approuvé à l'unanimité.

8/ Aide aux sportifs de haut niveau

Mme Carine Dunand demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les sportifs de haut niveau, soit Adrien Bouard et Léa Bouard en ski acrobatique, Sandrine Muffat, Marc Joguet et Jonathan Nachon en traîneau à chiens. Les montants pour ces disciplines restent inchangés par rapport à l'an dernier. Léa Bouard entre pour la première fois dans le groupe des sportifs de haut niveau pralins. Cela s'explique par le fait qu'elle vient d'être prise dans l'équipe d'Allemagne de ski acrobatique, comme son frère Adrien (tous deux sont franco-allemands).

Pour Thomas Fanara, membre de l'équipe de France de ski alpin, il est proposé de verser une aide financière plus importante que les années précédentes en échange de la présence du logo de Praz-sur-Arly sur son casque et sa casquette, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Jusque-là, le soutien financier de la commune n'était pas suffisant pour bénéficier du logo sur le casque en raison de la forte médiatisation du champion de ski (les cinq autres sportifs pralins portent, pour leur part, le logo de la station sur leur casque ou casquette).

Le montant voté pour l'aide à Thomas Fanara sera de 40 000 euros pour la saison d'hiver.

La municipalité verserait une partie de l'aide sans conditions et l'autre partie au printemps à condition qu'il ait participé à plus de la moitié des manches de Coupe du monde. En revanche, la mairie ne donnera plus de primes aux résultats sauf si le skieur réalise un podium lors des Championnats du Monde.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Aide aux jeunes skieurs visant le haut niveau

Mme Carine Dunand propose de modifier la grille d'attribution de l'aide aux jeunes skieurs visant le haut niveau. Depuis quelques années nous budgétions une réserve de 12 000 € destinée à aider les jeunes qui entraînent au comité Mt Blanc. La sélection en Comité du Mont-Blanc étant devenue très restrictive peu de jeunes ont pu en bénéficier. Il est donc proposé d'élargir les conditions d'attributions et d'aider les jeunes qui s'investissent pour atteindre le haut niveau. Après étude de leur dossier par la commission Sport, le Maire, le président du ski club et le coach principal, une aide fixe de 800 € sera attribué sous réserve que le sportif justifie qu'il bénéficie d'un cadre d'entraînement structuré avec l'appui de personnes compétentes et qualifiées. L'aide sera majorée si le jeune sportif réussi à atteindre durant sa saison un certain niveau dans le classement FIS de leur âge, selon une grille proposée par les élus.

Approuvé à l'unanimité.

10/ Rétrocession terrain par EPF – Centre ville

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de cesser le portage foncier assuré par l'EPF concernant le terrain situé derrière l'église et acheté, en décembre 2015, aux conjoints Jaccaz pour 1,1 millions d'euros.

Ce portage provisoire a permis de bénéficier de subventions de l'EPF et du département à hauteur de 160 000 € pour cette opération. Aujourd'hui, il semble préférable de racheter le terrain à l'EPF dans la mesure où l'essentiel de ce foncier sera conservé par la commune pour réaliser des logements sociaux, un pôle médical et des espaces publics. La mairie a déjà souscrit le prêt bancaire pour le financer.

Approuvé à l'unanimité.

11/ Taxe d'aménagement majorée – Chemin rural des Thouvassières

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de majorer la taxe d'aménagement de trois parcelles situées autour du chemin rural des Thouvassières. Des personnes ont pour projet d'y construire, mais le chemin est trop étroit pour accueillir de nouveaux réseaux humides privés, comme c'est le cas pour des maisons situées plus haut. La commission « gestion de l'eau » propose donc de créer un réseau communal pour desservir ce secteur. Sans cela, les trois parcelles non bâties concernées (n° 2065 / n° 2064/ n° 2067) ne pourront pas bénéficier de réseaux pour l'eau et l'assainissement.

Les travaux étant conséquents pour la commune (ils sont estimés à 46 331 € en incluant achat de terrains pour l'élargissement, frais d'acte, géomètre, réseaux, remise en état du chemin), il est donc proposé de voter une taxe d'aménagement majorée à 13.75 % (contre 5% habituellement). Sans cela, les propriétaires des trois parcelles auraient de toute façon dû s'acquitter de la TA à 5% tout en prenant à leur charge les réseaux. Cette solution est donc la plus juste et la plus simple.

Approuvé à l'unanimité

12/ Echange Terrain – Les Belles

Question reportée.

13/ Décision modificative n°1

M. Claude Jond demande au Conseil Municipal d'approuver les modifications budgétaires en fonctionnement du Budget annexe Eau et Assainissement 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 900,00 €	
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 2 400,00 €	
78	7817	Reprises aux dépréciations des actifs circulants		+ 1 500,00 €
TOTAL			1 500,00 €	1 500,00 €

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Hôtel des 4 As

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un expert est passé pour réaliser le diagnostic amiante dans l'ancien hôtel des 4AS avant de signer son acquisition chez le notaire (l'EPF réalisant le portage foncier au profit de la commune). La présence d'amiante a été constatée. Une signalisation interdisant l'accès a donc été mise en place par l'expert après ces prélèvements. Le notaire est donc en attente du diagnostic pour l'inscrire dans les actes.

Monsieur le Maire explique également qu'une étude technique précise va débiter pour la réalisation de la future route et des espaces publics, dont les stationnements, pour préparer le nouveau quartier du centre du village autour de l'église. Tout cela permettra au Conseil Municipal d'approuver d'ici la fin de l'hiver les plans définitifs du quartier et d'éviter toute erreur avant de finaliser les premiers permis de construire, notamment celui des logements sociaux et du pôle médical, qui est en cours de préparation.

Zone commerciale

M. Claude Jond demande si la Mairie connaît le nom de l'enseigne qui devrait s'installer à côté d'Intermarché. Monsieur le Maire répond qu'elle n'est pas encore connue.

Piste de ski de fond et plan d'eau

M. Jean Paul Jaccaz annonce que l'itinéraire nordique sera bien ouvert, cet hiver, jusqu'à Megève après des problèmes de largeur de passage l'hiver dernier. Le dossier était traité par la mairie de Megève, les problèmes ayant eu lieu sur son territoire communal.

Il demande, par ailleurs, si le dossier d'autorisation du plan d'eau évolue. Monsieur le Maire précise qu'il a vu cette semaine le bureau d'étude Abest, qui lui a annoncé que le dossier d'étude d'impact devrait être déposé prochainement aux services de l'Etat.

Prix pour la gestion harmonieuse de nos paysages

Mme Florence Encinas et M. Pierre Bessy informent le Conseil Municipal que la commune a reçu le « Prix pour la gestion harmonieuse entre paysage naturel et anthropique » lors de la cérémonie du concours "Paysage, fleurissement et cadre de vie de Haute-Savoie". Cela fait suite à la visite du jury du concours des villes et villages fleuris qui venait, cet été, pour une visite préalable avant que Praz puisse postuler à l'obtention du label et décrocher sa première fleur. Le jury a estimé que le travail réalisé par la commune mérite la première fleur et reviendra donc pour cela dès l'an prochain.

Un nouveau jeu aux Belles l'an prochain

M. Pierre Bessy présente le prototype d'une « table jeu de l'oie » sur le thème de Draz, notre mascotte, d'un mètre par un mètre environ. Le jeu a été pensé en interne, par les élus. Il pourrait être installé aux Belles dès l'an prochain, avec dé « roulette » intégré afin d'apporter une offre nouvelle dans la base de loisirs.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 23 novembre 2016 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLÉE COMMUNALE du 17 novembre 2016.

Signé: Priscillia ARVIN-BEROD, Secrétaire de séance.

**VU pour être affiché le
Général des Collectivités Territoriales.**

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code

Le Maire, Yann JACCAZ